



# HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION TTC

APPLICABLES AU 31/03/2022

## • VENTE DE LOGEMENT D'HABITATION AU PARTICULIER :

**Honoraires T.T.C à la charge du vendeur sauf mention contraire prévue au mandat.**

- Prix net vendeur inférieur à 80 000 € forfait d'honoraires à 4 800 € / TTC
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 80 000 € et inférieur à 130 000 € honoraires de 6 % TTC
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 130 000 € honoraires de 5 % TTC

## • VENTE DE TERRAIN A BATIR :

**Honoraires T.T.C à la charge du vendeur sauf mention contraire prévue au mandat.**

- Prix net vendeur inférieur à 80 000 € forfait d'honoraires à 4 800 € / TTC
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 80 000 € et inférieur à 130 000 € honoraires de 6 %.
- Prix net vendeur supérieur ou égal à 130 000 € honoraires de 5 %.

## • FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL

**Honoraires T.T.C à la charge du vendeur sauf mention contraire prévue au mandat.**

- Sur la part du prix de 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT soit 8.4 % TTC
- Au-delà 3% HT soit 3.6 % TTC
- Facturation minimale : 5 000 euros HT soit 6 000 € TTC

## • AVIS DE VALEUR

- Avis de valeur dans le cadre d'une mise en vente : gratuit.
- **150,00 € TTC** pour toute autre demande.

## • L'AGENCE CÔTES & MER NE FAIT PAS DE LOCATIONS.